

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SPECIFIQUE
DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

1. **LES CONDITIONS :**

- être élève ou étudiant bénéficiant de droits ouverts au titre des prestations du handicap et/ou d'un P.P.S (Projet Personnalisé de Scolarisation) ;
- être domicilié dans l'Allier et fréquenter un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat, non spécialisé dans l'accueil des handicapés ;
- l'aide individuelle n'est pas plafonnée, mais l'antenne régionale des transports de l'Allier se réserve le droit de vérifier que l'établissement fréquenté assurant des conditions d'accueil et d'enseignement adaptées est le plus proche du domicile ;
- la prise en charge comprend **un aller-retour par jour** si le temps de transport est **inférieur à 1h15 par jour**, ou **un aller-retour par semaine** si le temps de transport est **supérieur à 1h15 par jour** ;
- la mise en place d'un transport individuel n'est pas systématique, étant conditionné à l'absence de transport collectif ou à l'incapacité médicalement établie de l'utiliser.

2. **VOS DEMARCHES :**

- remplir avec précision le fiche d'information de l'élève ci-jointe, datée et signée + une photo d'identité ;
- joindre une copie de la notification d'orientation délivrée par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)
- joindre une copie de la notification d'affectation délivrée par l'Education Nationale ;
- joindre un relevé d'identité bancaire (dans le cas d'un transport effectué en véhicule personnel)
- joindre l'emploi du temps de votre enfant ou noter les horaires scolaires
- joindre une copie du jugement si garde alternée ;
- retourner le formulaire et les pièces jointes :

Antenne régionale des transports de l'Allier
1 Avenue Victor Hugo
CS 11665
03 016 MOULINS CEDEX
Ou
Par mail : vanessa.volterra@auvergnerhonealpes.fr

3. **NOS REPONSES :**

- vous recevrez une réponse écrite vous confirmant ou non que votre enfant bénéficiera du système de transport départemental et du mode de transport choisi.
- **ATTENTION : la mise en place d'un transport nécessite un délai. Pendant cette période, il vous appartiendra de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le transport de votre enfant.**
- en cas de déménagement ou pour tout changement (arrêt de la scolarité, hospitalisation, changement d'emploi du temps....), merci de prévenir le service Transports par téléphone au 04 73 31 85 00.
- **Votre interlocutrice** est Mme VOLTERRA : ☎ 04 73 31 84 45 / E-mail : vanessa.volterra@auvergnerhonealpes.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES ET ETUDIANTS
EN SITUATION DE HANDICAP
ANNEE SCOLAIRE : 2021-2022**

Première demande Renouvellement

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de Naissance : __/__/____ Sexe : F M

SCOLARITE SUIVIE EN 2021/2022

Etablissement scolaire fréquenté :

Adresse de l'établissement scolaire :

ULIS Ecole : CP CE1 CE2 CM1 CM2 / **ULIS Collège** : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

SEGPA : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} / **ULIS Pro**

LYCEE : 2^{nde} 1^{ère} Terminale / **AUTRES (A préciser)** :

Régime de l'élève : Demi-pensionnaire

Interne

Emploi du temps :

| Jours de classe | LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|--------------------|-------|---|-------|---|----------|---|-------|---|----------|---|
| | M | S | M | S | M | S | M | S | M | S |
| Horaires de classe | | | | | | | | | | |

Nom de l'enseignant :

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :

Lien avec l'élève ou l'étudiant : Mère Père Tuteur Famille d'accueil

Adresse :

Fixe* : __/__/__/__ Mobile* : __/__/__/__ Mail :

*En cas d'autorité parentale conjointe (garde alternée), **précisez uniquement si besoin d'un transport** :*

Nom du 2^{ème} parent : Prénom :

Lien avec l'élève ou l'étudiant : Mère Père

Adresse :

Fixe* : __/__/__/__ Mobile* : __/__/__/__ Mail* :

***Champs obligatoires**

Permis : Oui Non Voiture sans permis : Oui Non

Véhicule : Voiture Scooter Aucun Autre(s) :

